

Fiche de poste

Professeur(e) d'EDUCATION MUSICALE

Missions	Il s'agit d'effectuer un ou plusieurs remplacement(s) de professeur(s) d'Education
	musicale dans un ou plusieurs établissement(s) de l'enseignement secondaire
	public (lycée professionnel ou polyvalent) de l'académie de Paris pour une durée
	déterminée. Les professeurs et les personnels d'éducation concourent à la mission
	première de l'Ecole qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble
	des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils
	préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils préparent
	et font partager à ce titre les valeurs de de la République. Ils promeuvent l'esprit
	de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.
	Les personnels ont un devoir de stricte neutralité politique et religieuse.
Activités	- Les obligations de service exigibles des agents contractuels pour exercer des
principales	fonctions d'enseignement sont les mêmes que celles définies pour les agents
	titulaires exerçant les dites fonctions
	- Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage ou d'enseignement
	dans le cadre des programmes nationaux.
	- Transmettre des connaissances disciplinaires.
	- Concevoir et mettre en œuvre des modalités d'évaluation des acquis des élèves.
	- Assurer un suivi personnalisé des élèves en lien avec les familles, et participer à
	leur projet d'orientation.
	- Contribuer au fonctionnement de l'établissement et au travail d'équipe.
	- Faire acquérir des compétences incluant des capacités, des aptitudes et des
	savoir-faire.
Compétences	- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.
spécifiques	- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (programmes).
	- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et
	d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.
	- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant
	l'apprentissage et la socialisation des élèves.
Savoirs et savoirs	- Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves.
	- Maitriser les compétences premières d'un chef de choeur (voix et direction) ; la formation vocale du professeur est incontournable
faire particuliers	- Etre en capacité de s'accompagner avec un instrument polyphonique (piano ou
	guitare)
	- Maitriser les fondamentaux de culture musicale liés aux œuvres patrimoniales,
	issues des corpus de musique savante et populaire
	- Maitriser quelques usages du numérique (Word, PPT, lecture de fichiers sons
	et vidéos)
Diplôme requis	BAC + 3 Minimum dans le domaine de l'éducation musicale.
Pour candidater	Veuillez déposer votre dossier de candidature selon la procédure suivante :
	CV, lettre de motivation et diplômes au format pdf. à déposer sur l'application
	Acloé:
	https://bv.ac-paris.fr/acloe/do/candidat
	Consultez tous les programmes sur : eduscol.education.fr

www.ac-paris.fr